

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	11

Séance du 05 juin 2025

Date de la convocation
27 mai 2025

Date de la séance
05 juin 2025

N°2025_06_01

Avis sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) et son évaluation environnementale

Le cinq juin deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISÉ.

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN
Absents ayant donné procuration : Benoît LEBON représenté par Jean-Michel BOSTYN
Absents excusés : Frédéric LEFEVRE
Absents : Benjamin WAQUELIN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Transports, notamment son chapitre IV,
VU le Code de l'environnement, notamment son chapitre III du titre II du livre Ier,
VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,
VU les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,
VU le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Rémoise approuvé le 16 décembre 2016,
VU la délibération n°CC-2016-180 du Conseil communautaire de Reims Métropole du 12 décembre 2016 approuvant le Plan de Déplacements Urbains de Reims Métropole en vigueur,
VU sa délibération n°CC-2019-340 du 19 décembre 2019 relative à l'engagement du processus de révision du Plan De Mobilités (PDM) du Grand Reims, incluant la réalisation d'une Enquête Mobilité auprès des habitants du Grand Reims,
VU la délibération n°CC-2025-20 du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 27 mars 2025 arrêtant le projet de plan de mobilité ainsi que son évaluation environnementale.
VU le projet de PDM et son évaluation environnementale,
CONSIDÉRANT que ces enjeux sont cohérents avec les documents stratégiques de rang supérieur avec lesquels le PDM doit être compatible, à savoir le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Reims, la Stratégie Bas Carbone du Grand Reims au travers de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), ainsi qu'avec ceux du projet de territoire du Grand Reims,
CONSIDÉRANT que la Communauté urbaine du Grand Reims doit solliciter l'avis des communes, du Département, de la Région, des autorités organisatrices de la mobilité limitrophes et des services de l'État intéressés, sur le projet de PDM qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique,
CONSIDÉRANT que la présentation du dossier disponible sur le site de la Communauté Urbaine du Grand Reims présente une rédaction complexe, manquant de clarté et de concision, rendant sa compréhension difficile pour les élus, dont l'avis est sollicité,

Date de transmission de l'acte: 10/06/2025
Date de réception de l'AR: 10/06/2025
051-215104159-2025_06_01-DE
A G E D I

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE,

- de s'abstenir de donner un avis sur le projet de Plan de Mobilité et son évaluation environnementale.

La présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Le Maire,
Catherine MALAISÉ

